

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

31 décembre 2003

Vol. 15 N° 11-12

ISSN 0937-714X

Pages 417-480

- 1. DOCTRINE** **Olivier GUILLAUMONT**, Aix-en-Provence, et **Florian BIEN**, Tübingen
La Cour européenne des droits de l'homme et le chapeau magique / Sur la question de l'effectivité et de l'opposabilité du recours « Magiera » /
A propos de l'arrêt de la CourEDH du 21 octobre 2003, Broca et Texier-Micault c. France 417
- 2. JURISPRUDENCE**
Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg
- 24. VI. 03 - Abus de la liberté d'expression à des fins contraires à la Convention (art. 17 CEDH) / Remise en cause systématique des crimes contre l'humanité commis par les nazis envers les Juifs / Condamnation d'un écrivain confirmée / *Garaudy c. France* 424
 - 30. IX. 03 - Différence de traitement basée sur la nationalité (ressortissant ivoirien) / Refus d'accorder une allocation non contributive pour adulte handicapé / Discrimination et violation du droit de propriété / *Kuo Poirrez c. France* 439
 - 21. X. 03 - Répit de plusieurs mois au profit du justiciable après revirement de la jurisprudence (Conseil d'Etat/Affaire Magiera) / Durée excessive d'une procédure administrative / Recours en responsabilité de l'Etat pour fonctionnement défectueux de la justice / *Broca et Texier-Micault c. France* 447
 - 13. XI. 03 - Condamnation *in absentia* pour complicité à l'importation de stupéfiants / Impossibilité de faire comparaître les témoins sept ans plus tard / Nouvelle condamnation fondée exclusivement sur des déclarations de témoins que l'accusé n'a pas pu interroger / Violation des droits de la défense (article 6 § 3 d CEDH) / *Rachdad c. France* 452
 - 11. XII. 03 - Procédure d'exécution forcée à l'encontre de l'Etat / Qualité de « victime » du requérant non exclue après paiement tardif / Violation de l'article 6 CEDH et du droit de propriété / *Karahalios c. Grèce* 457
 - 26. VI. 03 - Refus de l'Etat de se conformer à des décisions de justice / Démolition illégale d'un pavillon / Règlement amiable / *Halatas c. Grèce* 460
 - 13. XI. 03 - Procédure d'indemnisation fondée sur la loi Pinto / Article 6 CEDH applicable mais non violé en l'espèce / Durée globale de 18 mois jusqu'au paiement n'excède pas le délai raisonnable / *Pelli c. Italie* 461
- 3. DOCUMENTATION**
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), Strasbourg/Venise
- 13. XII. 03 - Guantánamo et al. / Avis sur la nécessité éventuelle d'un développement des Conventions de Genève 464
- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE), Strasbourg**
- 26. VI. 03 - Droits des personnes détenues par les Etats-Unis en Afghanistan et sur la base de Guantánamo Bay 477
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg
- 16. X. 03 - Procédure d'expulsion d'un locataire / Requérant dispensé de l'obligation d'épuiser le recours introduit par la loi Pinto / *Mascolo c. Italie* 478



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.